



DEPARTEMENT  
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT  
DE  
BEAUVAIS

CANTON  
DE  
GRANDVILLIERS

Date de convocation :  
**25/03/2025**

Date de l'affichage :  
**25/03/2025**

En exercice : 12  
Présent(s) : 10  
Absent(s) : 2  
Pouvoir(s) : 1

## Objet :

**Mise à jour du tableau  
des effectifs  
création / suppression de poste  
avancement de grade 2025  
- COMMUNE -**

## *Mairie de Marseille en Beauvaisis*

### EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMUNE

**L'an Deux Mil Vingt Cinq, le trente et un du mois de mars**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de réunion, sous la présidence de Madame Isabelle DUBUT, Maire.

**Présents** : Mesdames Isabelle DUBUT, Cynthia COTELLE, Aurélie LÉVÊQUE, Martine LANGLOIS Françoise LEMARCHAND, Messieurs René THIEBAUT, Gérald LAQUERRIERE, Francis DELABY, Jean-Yves DECOCK, Antonio PREVOST.

**Absent(es)** : Madame Servane CARON et Monsieur Thibaut HULLAERT.

**Pouvoir** : Madame Servane CARON donne pouvoir à Madame Isabelle DUBUT.

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Francis DELABY.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

**Vu** le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

**Vu** les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

**Vu** la délibération du conseil municipal du 4 février 2025 fixant les taux de promotion pour les avancements de grade 2025,

**Vu** l'arrêté du Maire du 10/02/2025 établissant la tableau annuel 2025 d'avancement au grade des agents de la commune de Marseille en Beauvaisis,

**Vu** l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 13 mars 2025,

**Considérant ce qui suit :**

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.



# DELIBERATION N°010\_2025

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le 11/04/2025

ID : 060-216003830-20250331-DELIB010\_2025-DE



Également, il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement.

L'assemblée délibérante,

Décide

- De modifier le tableau des effectifs tel que présenté en annexe 1 : en supprimant et créant simultanément les postes pour les avancements de grade 2025
- Que, sauf disposition expresse de l'assemblée délibérante prise sur un nouvel avis du Comité Social Territorial compétent, ces dispositions seront reconduites tacitement chaque année ;
- D'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- D'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent ;
- De charger l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet à partir à compter du 10/02/2025 ;

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ADOPTÉ :** à l'unanimité après délibération et vote.

**POUR : 11**

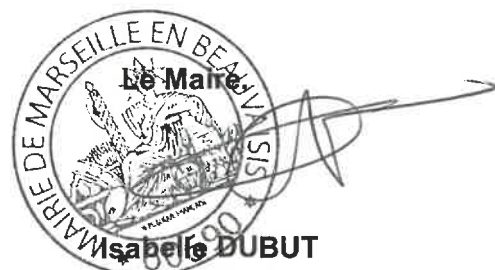
**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Délibéré à MARSEILLE EN BEAUVAISIS,  
le 31/03/2025

**La secrétaire de séance,**

**Francis DELABY**



Mise à jour au 10/02/2025

Filère secteur	date de la délibération création du poste permanent	Catégorie	Cadre d'emploi	Grade	Fonctions	Temps de travail	Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle	EFFECTIF		
								Postes pourvus ou vacants	TITULAIRE	CONTRACTUEL
FILIERE ADMINISTRATIVE	Délibération du 14/06/2004 création d'un poste d'agent administratif à compter du 01/07/2004. Titularisation après détachement pour stage au grade de rédacteur délégué du 20/09/2016 à compter du 01/10/2021	B	Rédacteur	Rédacteur principal de 2ème classe	Secrétaire de mairie	35h	Oui	1	1	
	Délibération du 28/02/2006 création d'un poste d'agent administratif qualifié à compter du 21/02/2006	C	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif territorial contractuel	Secrétaire de mairie	35h	Oui		1	
	Délibération du 20/12/2022 création d'un poste d'agent administratif à compter du 01/02/2023	C	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif territorial	Secrétaire de mairie	35h	Oui		1	
FILIERE CULTURELLE	Délibération du 26/11/2009 création d'un poste d'adjoint du patrimoine territorial à 11h / délibération du 08/07/2010 à 14h / délibération du 29/09/2014 à 18h / délibération du 12/05/2016 à 35h	C	Adjoint territorial du patrimoine	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	Agent polyvalent	35h	Oui		1	



FLIERE TECHNIQUE																			
Service cantine école	Service technique	Délibération du 01/10/2024 création d'un poste d'adjoint technique territorial à compter du 01/11/2024	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial	Agent polyvalent	28h	Oui	actuellement pourvu par un agent en CDD recrutement à venir	1									
		Délibération du 26/02/2008 création d'un poste d'adjoint technique territorial à compter du 01/04/2008	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial	Agent polyvalent	35h	Oui	Pourvu par un fonctionnaire	1									
		Délibération du 28/06/2005 création d'un poste d'agent d'entretien à compter du 01/07/2005	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal 1ère classe	Agent polyvalent	35h	Oui	Pourvu par un fonctionnaire	1									
		Délibération du 16/06/2008 création d'un poste d'adjoint technique territorial à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 2008	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal 1ère classe	Agent polyvalent	35h	Oui	Pourvu par un fonctionnaire	1									
		Délibération du 30/10/2008 création d'un adjoint technique territorial à compter du 01/01/2009	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal 1ère classe	Agent polyvalent	35h	Oui	Pourvu par un fonctionnaire	1									
		Délibération du 04/12/2008 à compter du 01/01/2009 à 24h Délibération 23/04/2009 à compter du 01/05/2009 à 35h	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal 1ère classe	Agent polyvalent	35h	Oui	Pourvu par un fonctionnaire	1									
		Délibération du 11/12/2017 création d'un poste d'adjoint technique territorial à compter du 01/01/2018	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial	Agent polyvalent	35h	Oui	Pourvu par un fonctionnaire	1									
<b>TOTAL EFFECTIF</b>										12	3	1	15						